

Enjeux de l'aménagement des berges

L'exemple de l'Oise dans le Val d'Oise



Table-ronde TR3 du Fleuve, IAU-îdF

Jeudi 8 octobre 2009



Plan de présentation

- I. Création du syndicat
 - l'impulsion et le projet politique
- II. Le contexte local
 - typologie des berges et contraintes
- III. Quelles solutions d'aménagement ?
 - retour d'expérience

I. La création du Syndicat mixte

- ◆ **Les contrats régionaux sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général**
 - ❖ 13 000 ml de berges aménagées entre 1985 et 1992
 - ❖ génie civil exclusivement : palplanches, enrochements, dalles evergreen, risberme béton
- ◆ **La création d'un Syndicat intercommunal (SIVO) :**
 - ❖ Vocation uniquement à l'entretien des zones précédemment aménagées
 - ⇒ ***Compétences trop limitées pour répondre aux besoins de restauration / confortement des berges et de valorisation du milieu pour le public***

I. La création du Syndicat mixte

◆ L'émergence du Syndicat mixte des berges de l'Oise (SMBO)

- ❖ Impulsion donnée par le Vice-Président en charge de l'environnement au CG95
- ❖ Rassembler et fédérer les communes riveraines de l'Oise autour d'un projet commun d'entretien et d'aménagement (6 ans)
- ❖ Programme d'actions établi sur la base d'une étude diagnostic complète de l'état des berges (2 x 45 km) :
 - ◆ Définitions de tronçons homogènes (typologie, enjeux, contexte paysager et écologique, ...)
 - ◆ Hiérarchisation des secteurs à entretenir / aménager (enjeux, sécurité cheminement piéton, ...)
- ❖ Priorité donnée au génie végétal (réglementation & sensibilisation des élus à ces techniques)

⇒ **Implication des élus déterminante**

I. La création du Syndicat mixte

- ◆ **La logique qui anime les actions du SMBO :**

- ❖ aménagement pour valoriser les berges

- ⇒ ***Souci de valorisation écologique et d'accès piéton***

- ❖ utilisation de techniques douces partout où elles sont techniquement et économiquement réalisables

- ⇒ ***Concilier aménagement écologique & développement du transport / tourisme fluvial***

- ❖ cohérence avec les projets des collectivités

- ⇒ ***Décloisonner les milieux, gérer les transitions avec les espaces voisins***

I. La création du Syndicat mixte

◆ Les membres

- ❖ Les 22 communes riveraines de l'Oise dans le Val d'Oise
- ❖ 2 intercommunalités : la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP), la Communauté de communes du Haut Val d'Oise (CCHVO)
- ❖ Le Conseil général du Val d'Oise

◆ Les ressources financières

- ❖ Cotisations des collectivités membres (50% issus du CG95)
- ❖ Budget annuel entretien : 250 000 € (espaces verts et ripisylve)
- ❖ Budget annuel travaux : 1M€ (berges, passerelles, ...)
- ❖ Partenaires financiers : Conseil régional Île de France, Conseil général du Val d'Oise, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Entente Oise-Aisne.

II. Le contexte local

- ◆ **L'Oise :**
 - ❖ Un atout naturel du département du Val d'Oise
 - ❖ Un outil d'aménagement majeur
 - ❖ Une rivière domaniale, naviguée (présence de deux barrages)
- ◆ **Usages :**
 - ❖ Production d'eau potable
 - ❖ Navigation commerciale et de plaisance
 - ❖ Pêche loisir et de compétition
 - ❖ Sports nautiques, ...
- ◆ **Les berges (90 km) :**
 - ❖ Typologie : 55% de berges naturelles ; 45% aménagées
 - ❖ Propriété foncière : 75% publique ; 25% privée

II. Le contexte local : typologie des berges



Talus en evergreen et risberme en béton sur enrochement



Enrochement

Berges aménagées



Quai en palplanches

II. Le contexte local : typologie des berges

Berges naturelles



Exemple de ripisylve



Exemple de ripisylve



Encoches d'érosion au bord d'un chemin naturel



Faciès de falaise apprécié des martins pêcheurs et des hirondelles des rivages

II. Le contexte local : contraintes & solutions

- ◆ Quelles contraintes
 - ❖ Le batillage
 - ◆ Contraintes hydrauliques fortes ⇒ protection de pied de berge nécessaire
 - ❖ La variété des enjeux rivulaires
 - ◆ Habitations, voiries, zones d'activités portuaires, d'espaces publics, ENS
 - ❖ L'emprise en haut de berge
 - ◆ Souvent réduite ⇒ travail sur des pentes assez raides
 - ❖ Le statut foncier
 - ◆ Le talus fait partie du DPF ⇒ convention avec VNF
 - ◆ Le haut de berge est privé ou public ⇒ nombreuses parties-prenantes

III. Quelles solutions d'aménagement

◆ Quelles solutions

- ❖ Entretien et gestion sélective de la ripisylve peuvent éviter des travaux lourds
- ❖ Techniques mixtes aux endroits les plus sollicités hydrauliquement
- ❖ Adoucissement des pentes dès que l'emprise en haut de berge le permet ⇒ travaux de génie végétal pur et protection temporaire anti-batillage et/ou "anti-brouillage"

◆ Exemple à Parmain (restauration de la berge suite à un glissement de terrain)

- ❖ Fixation du pied de berge par un matelas de gabions sous-fluvial
- ❖ Préservation des d'hélophytes en pied de berge
- ❖ Remblai et plantation du talus (couches de branches de saules)
- ⇒ **Souci de continuité écologique**
- ❖ Coût : 185 000 € TTC (110 mètres linéaires)

État initial



Décembre 2008

Travaux forestiers : coupe à blanc des végétaux du talus



Décembre 2008

Broyage sur place
des produits de coupe
et mise en tas des
copeaux pour utilisati-
on ultérieure



Juin 2008

Pose des matelas de gabions sous-fluviaux



Juin 2008



Mise en place de la fascine d'hélophytes

Novembre 2008



Mise en place des couches de branches sur le talus

Après travaux



Un an après la fin des travaux

- ◆ Retour d'expérience sur le site de Parmain
 - ❖ 😞 Timing pas optimal : démarrage trop tardif (décembre) + période de hautes eaux de l'Oise très longue
 - ⇒ la plantation des ligneux a du être décalée l'automne suivant
 - ❖ 😊 Le paillage du talus avec les copeaux et la conservation des hélophytes existantes
 - ❖ 😊 La bonne reprise des boutures de saules en pied de berge
 - ❖ 😞 Absence de protection de la fascine d'hélophytes contre les anatidés (notamment cygnes)
 - ❖ 😊 Initiative de la commune : pose de barrières
- ⇒ **Entretien important à réaliser dès la première saison végétative passée**

Mai 2009



Merci de votre attention

